DEVIENS ACTEUR POUR COMBATTRE LES PRÉJUGÉS

Des arguments, des propositions, des supports et une méthode pour désactiver l'emploi des préjugés anti-chômeurs et exiger un emploi convenable... pour tous !

CHÔMEUR PROFITEUR ☒ FAUX **CHÔMEUR ENGAGÉ ☒ VRAI**

100% AVEC VOUS !
Plus d'emplois c'est primordial !
... Convenables, c'est capital !
CSC
www.csc-en-ligne.be

HONEUR

Table des matières

VOUS N'AVEZ JAMAIS OSÉ RÉAGIR FACE AUX PRÉJUGÉS ?
Voici des réponses, des revendications, des supports et une méthode pour s'attaquer aux préjugés anti-chômeurs. 5

Fiche 1
Préjugé > « Chômeurs profiteurs » 7
QUELQUES RÉPONSES au préjugé : 7

Fiche 2
Préjugé > « Chômeur Fainéant » 17
QUELQUES RÉPONSES des TSE à ce préjugé : 17
PROPOSITIONS pour sortir de l'impasse : 24

Fiche 3
Préjugés > « chômeur « bon» à rien » 28
QUELQUES RÉPONSES aux préjugés : 28
PROPOSITIONS pour sortir de l'impasse et de ces difficultés : 32

Fiche 4
Préjugés > "Tu me coûtes la moitié de mon salaire", « les chômeurs pèsent lourd sur la sécu » 36
QUELQUES RÉPONSES au préjugé : 36
PROPOSITIONS pour sortir de l'impasse : 38

Fiche méthodologique
Venir à bout des préjugés en dix leçons **40**
Testez votre TAUX DE PRÉJUGÉ ou celui d'un groupe ***41***
Calculez VOTRE SCORE et voyez ensuite comment VENIR À BOUT DES PRÉJUGÉS EN DIX LEÇONS ! ***43***
Voici COMMENT S'EN CONVAINCRE EN 10 LEÇONS... ***44***

Fiche Boîte à outils **46**

VOUS N'AVEZ JAMAIS OSÉ RÉAGIR FACE AUX PRÉJUGÉS ? Voici des réponses, des revendications, des supports et une méthode pour s'attaquer aux préjugés anti-chômeurs.

Des réponses issues d'une démarche d'éducation permanente :

Les argumentaires et les propositions qui suivent proviennent essentiellement d'une campagne qui a été menée au sein des différents comités TSE de la CSC. Ils sont le fruit d'un travail de déconstruction des préjugés et d'une recherche de propositions pour sortir des clichés reposant sur les préjugés.
Cette campagne des TSE a été intitulée « Non à l'emploi… des préjugés ».
Elle a pris racine dans les déclarations stigmatisantes de Monsieur Charles Michel, de Madame De Coninck, de Monsieur Pieter Timmermans,...

Nous avions, à l'époque, réagi en menant une multitude d'actions. Une lettre ouverte fut envoyée à Mr Timmermans et aux responsables de partis francophones. Deux cartons rouges ont été adressés à Mme De Coninck et une rencontre fut organisée dans le prolongement pour confronter la Ministre de l'Emploi aux réalités des demandeurs d'emploi. Ce cheminement ponctué d'une multitude d'actions a fait l'objet du DVD « Non à l'emploi… des préjugés » que vous trouverez dans la boîte à outils des TSE.

Cette vague de stigmatisation s'est traduite dans les mesures du gouvernement qui s'attaquent aux chômeurs sans s'attaquer au chômage : dégressivité accrue, limitation dans le temps des allocations d'insertion, durcissement des contrôles, sanctions pour les personnes en allocation d'insertion. Ces mesures doivent, selon le gouvernement, répondre à un objectif de mise à l'emploi. Au même moment, nous sortions nos 20 propositions sur l'emploi convenable et avons malheureusement du constater le fossé qui existait entre les mesures politiques instaurées, basées sur des préjugés, et les propositions constructives des Travailleurs Sans Emploi.

C'est lors de la présentation du **film** « **Chômeurs malgré eux** » par les TSE de Charleroi, réalisé en front commun avec la FUNOC, que nous avons décidé de mener cette campagne contre les préjugés. Elle fut lancée lors d'une journée de rencontre à Charleroi avec 350 demandeurs d'emploi de Wallonie et de Bruxelles sur le thème « Cchômeur profiteur, à qui profite le crime ? ».

Nous avons poursuivi la démarche dans les comités de TSE en ciblant les préjugés choisis par les militants. Chaque comité s'est concentré sur un ou deux préjugés pour les déconstruire, chercher le type de personnes qui tirent profit de tels préjugés, confronter les préjugés aux réalités vécues et formuler des propositions.

Récolte de témoignages et construction collective d'une boîte à outils

Après le travail de fond, chaque comité a opté pour un moyen d'expression afin d'en poursuivre la sensibilisation et les interpellations sur le ou les préjugés travaillés par le comité. Les réponses aux préjugés, les propositions et les supports présentés ci-dessous sont en grande partie le fruit de ces démarches d'éducation permanente. Nous avons également récolté des dizaines de témoignages sur la galère du chômage. Ces tranches de réalité font l'objet d'une autre brochure disponible chez les permanents régionaux des TSE.

Fiche 1

Préjugé > « Chômeurs profiteurs »

versus

« Les chômeurs gagnent trop »

QUELQUES RÉPONSES au préjugé :

> RÉPONSE 1

Si c'est vraiment le cas, qui donnerait son travail en échange du statut de chômeur ? Pourquoi avons-nous aussi peur de perdre notre emploi même quand ce dernier nous rend malade ? Pourquoi les annonces d'un licenciement individuel ou collectif font l'effet d'un drame social ?

> RÉPONSE 2

L'allocation de chômage n'est pas un rempart contre la pauvreté.

En Belgique, en 2011, 15% de la population est considérée comme à risque de pauvreté. Il s'agit des personnes vivant dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur à 2.101 euros par mois (pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants). Pour une personne isolée, ce seuil s'élève à 1.000 euros. Certaines catégories de personnes sont plus exposées à ce risque de pauvreté : les membres de familles monoparentales (39%) et les chômeurs (38%) notamment.

Comparaison chômeur et travailleur :

	Travailleur	Chômeur
Personnes à risque de pauvreté monétaire (%)	4,2	37,8
Personnes appartenant à un ménage confronté à une privation matérielle grave (%)	2,5	15,5
Personnes appartenant à un ménage à faible intensité de travail (%)	0,2	47,2
À risque de pauvreté ou exclusion sociale (indicateur européen) (%)	6,1	56,5

(Source : communiqué de presse du 16.10.2012 du SPF Economie PME classes moyennes et énergie)

Tableau II : Ce que représente le forfait chômage en pourcentage (%) du salaire moyen brut entre 1980 et 2010 :

	1980	1981	1986	1991	1993	1999	2000	2008	2010
Minimum avec charge de famille	42%	45%	45 %	38%	35%	35%	34%	34%	34%
Minimum isolé	33%	33%	32 %	30%	28%	25%	28%	28%	28%
Minimum cohabitant		30%	25 %	23%	23%	20%	21%	21%	21%

Source : Bureau du plan

> RÉPONSE 3

Un chômeur ne doit pas devenir un travailleur pauvre. Pas question de partager la misère en travaillant à n'importe quel prix. Organisons mieux le partage de la richesse et du travail. Le basculement lancinant du salariat vers la précarité est un phénomène souligné par des observateurs avisés tel que Robert Castel. Il met en corrélation la montée de l'emploi atypique et celle du chômage. Face à ce phénomène, il interpelle l'état sur son rôle qui fait rimer politique d'insertion et précarité. A ce sujet, le « modèle » allemand des mini-jobs est également interpelant. Certains acteurs politiques désirent exporter ce modèle en Belgique. Nous pensons au contraire que, dans l'intérêt général, l'allocation de chômage doit rester un moyen d'éviter le dumping social entre ceux qui ont un emploi et ceux qui en sont privés. La remise à l'emploi reste néanmoins une priorité mais pas à n'importe quel « prix » (salaire). Après une décennie d'activation centrée sur le demandeur d'emploi, il est grand temps de s'attaquer véritablement à l'activation d'un emploi convenable pour tous.

> RÉPONSE 4

Vis ma vie de chômeur un mois et tu verras! Quand le loyer et les factures sont payées, il reste moins de 3 euros par jour pour manger, s'habiller, chercher un emploi désespérément, se déplacer… Les loyers et le coût de l'énergie augmentent. La part du revenu qui y est consacré est d'autant plus importante que le revenu est moindre. Sans pouvoir investir dans l'isolation, ou des systèmes pour réduire sa facture énergétique, les frais d'énergie sont d'autant plus lourds.

> RÉPONSE 5

Au vu des budgets serrés, il n'est pas rare qu'un TSE n'aille pas chez un médecin (dentiste, généraliste, …) ou reporte un rendez-vous, une opération. Les besoins de base (manger, se loger, se chauffer, …) ne sont déjà pas à la portée de tous. Même la recherche d'un emploi a un coût (transport, vêtements présentables, impression de documents, ...). Lors de l'embauche, pour plus de flexibilité, les employeurs exigent souvent le permis et la possession d'une voiture. Si l'on se base sur le coût mensuel d'une voiture estimé à 600 euros (achat, entretien, pneus, réparations, …), il faudrait un emploi pour pouvoir s'en procurer une.

> RÉPONSE 6

Aller chez le coiffeur, s'offrir un cinéma, acheter un cadeau, … n'est pas possible financièrement. Cela est nécessaire pour se changer les idées, pour prendre soins de soi (mental et physique), pour entretenir les liens sociaux, et conserver l'estime de soi.

> RÉPONSE 7

« On ne prête qu'aux riches ». Etre demandeur d'emploi ne permet que très difficilement d'obtenir un prêt (voiture, travaux maison, …) ou de trouver un logement décent (crainte du propriétaire). Le manque de sécurité et de confiance est intimement lié à la précarité du revenu.

> RÉPONSE 8

En faisant basculer les chômeurs dans la pauvreté, on les éloigne d'autant plus du marché du travail. Avec la dégressivité accrue des allocations de chômage, les demandeurs d'emploi chefs de ménage et isolés seront comme les cohabitants, concernés par le « forfait chômage » inférieur au seuil de pauvreté. Les problèmes de surendettement et de santé viennent accentuer cet éloignement et constitueront autant de problèmes à résoudre en amont d'une remise à l'emploi. Ces constats sont dressés par les acteurs de terrain. Le gouvernement papillon a pourtant lié ces mesures à un objectif de remise à l'emploi (voir texte de déclaration de politique générale présenté par Mr Di Rupo le 6 décembre 2011- page 88 : « Réformer le régime de chômage pour augmenter la participation au marché du travail »).

> RÉPONSE 9

Au-delà de la détresse matérielle, le chômage est source de souffrance psychologique. Une étude récente a montré que 22% des chômeurs sont en dépression sévère. 18% ont déjà tenté de se suicider (« La déprime des Belges » enquête Solidaris parue dans le Soir le 12 juin 2012).

> RÉPONSE 10

La souffrance au travail, la souffrance au chômage, 2 faces d'une même pièce.
La Belgique dénombre 300.000 malades du travail. Une augmentation de 30% en 10 ans. 33,6 % ont des problèmes de santé mentale. Une augmentation de 10% en 2 ans (Freddy Falez- ULB -2011). Le travailleur a peur de perdre ou de quitter son emploi pour être remplacé par un demandeur d'emploi qui est dans la file derrière la porte... Crainte nourrie par la menace de sanction de l'Onem en cas de refus ou d'abandon d'emploi.
Plus de 7000 demandeurs d'emploi wallons ont été sanctionnés en 2012. Des personnes qui demandent un contact avec leur conseiller Forem pour mieux cibler des offres d'emploi se sont retrouvées directement au service audition de l'Onem.

TÉMOIGNAGE DE CAROLINE : « JE SUIS COINCÉE DANS UN JOB ÉPOUVANTABLE »

«Je suis employée par un vendeur ambulant. Je travaille sur des marchés ou le longde la route, pour vendre des préparations de couscous. A l'origine, je pensais avoirsigné un contrat à durée déterminée de 6 mois qui se clôturait à une date X. En réalité,il n'en est rien, car c'est un contrat à durée indéterminée dont la période d'essai se terminewà cette date X. J'ai un horaire pénible. Lorsque je fais le matin, je quitte de chez moi à 5h30. Lorsque jefais l'après-midi, je rentre chez moi vers 23h00. Le mercredi, je suis partie de 5h30 à23h00. Les heures entre l'installation sur le marché et le moment où celui-ci est réellementouvert ne sont payées qu'à mi-temps. Il en va de même pour les heures entre deux marchés. Les conditions de travail sont aussi relativement pénibles. Je suis confinée dans un endroit réduit et je reste debout toute la journée, sans possibilités de pause. Sur certainsmarchés, il m'arrive de porter et d'installer un groupe électrogène lourd. Plusieursfois, mon employeur m'a contacté pour annuler un jour de repos (en week-end) ou modifiermon horaire la veille du jour de prestation. Dans ces conditions, plusieurs de mescollègues masculins ont abandonné leur travail.»

Face à une telle situation, Caroline souhaite quitter son travail. Elle a d'ailleurs lapossibilité de commencer un autre emploi ailleurs. Seulement voilà, comme ellebénéficie du plan Activa, pour continuer à percevoir l'allocation de travail, elledoit avoir l'autorisation de l'Onem. Elle écrit donc une lettre à l'organisme. La réponse est sans appel. L'Onem s'y oppose. Pire, il menace Caroline de sanctions :*«(…) si je peux comprendre les difficultés que vous rencontrez dans le cadre de l'exécution de votre contrat chez votre employeur actuel, je ne peux émettre un avis favorableà ce que vous mettiez un terme à celui-ci ; sur base des seuls éléments que vous portezà ma connaissance.»*

« En effet, il n'est pas établi à suffisance que l'emploi exercé ne répond pas aux critèresde l'emploi convenable, dans la mesure où vous ne me montrez pas les preuves qu'il ya, de la part de l'employeur, non-respect des clauses du contrat qui vous lie. »

« Si vous décidez néanmoins de quitter votre emploi vous serez invitée à vous présenteren mes services afin d'y être entendue à ce sujet. A défaut de pouvoir invoquer un motiflégitime d'abandon d'emploi. Une suspension du bénéfice des allocations à concurrencede 4 semaines minimum et 52 semaines maximum peut vous être infligée. Il appartiendradans ce cas à l'auditeur d'apprécier si une sanction doit être appliquée.

> RÉPONSE 11

Les allocations de chômage diminuent, mais les salaires sont aussi gelés. La différence entre le salaire et les allocations s'accroit mais pas parce que les salaires augmentent.

> RÉPONSE 12

La paupérisation entrave l'avenir des enfants qui vivent injustement cette situation. Dans les ménages en risque de pauvreté, 20% des enfants n'ont pas d'endroit convenable pour étudier, faire leurs devoirs. C'est un choix injuste de société. Un choix politique légitimé par les préjugés qui vont peser sur plusieurs générations.

> RÉPONSE 13

Pour un emploi parfois sous payé, les employeurs recherchent des travailleurs surqualifiés. Les emplois proposés actuellement aux demandeurs d'emploi sont souvent des emplois précaires, à temps partiel, dont le salaire proposé est trop bas. C'est l'emploi convenable qui est indisponible par les demandeurs d'emploi. Les emplois disponibles sont décrochés par des personnes surqualifiées. Cela entraîne des problèmes de gestion du personnel car la personne qualifiée quittera dès que possible son poste sous-qualifié.

> RÉPONSE 14

Les riches plus riches et plus nombreux. Les pauvres plus pauvres et plus nombreux. Une personne avec un revenu net de 21.147 euros en 2011 a payé 32,78% d'impôts. Une personne avec un revenu net de 4.764.688 euros en 2011 a payé 13,47% d'impôts.

La personne qui a disposé d'un revenu net annuel de 21.147 euros en 2011 a effectivement payé 10.314 euros d'impôts et taxes. A titre de comparaison pour illustrer cette injustice fiscale, une personne disposant d'un revenu net de 4.784.688 euros en 2011 a payé 744.512 euros d'impôts et taxes. Cela représente un taux de taxation de 13,47%. Cette injustice fiscale interpelle dans un pays où le nombre de millionnaires a augmenté de 7,4% en 2012 pour atteindre le chiffre record de 82.600 (Le Soir du 19 juin 2013). **Cette injustice fiscale interpelle dans un pays où**

Johnny Thijs, le patron de Bpost (entreprise publique), refuse la diminution de son salaire fixé à 1,1 million d'euros par an, ce qui représente plus de trois fois le salaire annuel du président des Etats-Unis.

Quelques salaires de dirigeants d'entreprises privées :
Roch Doliveux d'UCB/ 3,1 millions euros, Marc Grynberg d'Umicore/2,2 millions euros, Bert De Graeve de Bekaert/1,6 million euros, Christian Reinaudo (Agfa-Gevaert)/1,5 million.
Quelques salaires de dirigeants d'entreprises publiques :
Didier Bellens de Belgacom)/2,5 millions euros, Johnny Thijs de Bpost/1,1 million euros, Jannie Haek de la SNCB Holding/512.000 euros, Luc Lallemand d'Infrabel/493.000 euros, Marc Descheemaecker de la SNCB/472.000 euros (Elio Di Rupo: 290.000 euros)

Alors que le taux d'impôts des sociétés en Belgique était de 33,99% en 2010 :

- **Le taux de taxation effectif des 1000 entreprises au plus gros bénéfices a été de 5,73%.**
- **Des sociétés comme Arcelor Mittal Finance, GDF-Suez CC ont payé 0% d'impôts** (www.ciep.be).

Dans ce contexte, le gouvernement a instauré la dégressivité accrue des allocations de chômage (système accentué de forfaitisation généralisée des allocations de chômage en dessous du seuil de pauvreté) et les salaires des travailleurs sont bloqués au-delà de l'index pour deux ans.

QUELQUES PROPOSITIONS des Travailleurs Sans Emploi :

> PROPOSITION 1 :

Sortir du chômage par l'emploi convenable plutôt que par l'exclusion et la pauvreté en :

- ✓ Réorganisant le (temps de) travail afin de rendre l'emploi de qualité accessible à une majorité.
- ✓ Créant des emplois de proximité sur base de besoins sociaux non couverts.
- ✓ Soutenant notre industrie dans l'optique d'une industrie bas carbone.
- ✓ Orientant les aides à l'emploi sur la création d'emplois convenables en neutralisant les effets d'aubaine, de substitution et de dégradation des conditions d'emploi.
- ✓ Rendant les aides transparentes et orientées sur la création d'emplois convenables en généralisant le système du Maribel Social qui fait des aides à l'emploi une matière de la concertation sociale en entreprise ou dans le secteur.
- ✓ Instaurant dDavantage de cohérence dans les leviers des politiques d'emploi en Wallonie et à Bruxelles en profitant de la régionalisation des compétences sur l'emploi. Prévoir de manière concertée les modalités et les critères d'évaluation dès la mise en place d'une politique d'emploi.

> PROPOSITION 2 :

Combattre les préjugés en apprenant à mieux se connaître mutuellement.

Promouvoir la rencontre de l'autre pour connaître les réalités des uns et des autres. A titre d'exemple, les TSE de la CSC en collaboration avec la FEC ont élaboré un module de formation. Les TSE de Charleroi sont intervenus dans des journées de formation organisées pour les délégués d'entreprise à partir de leur film « chômeurs malgré eux ».

> PROPOSITION 3 :

Changer l'appellation « chômeur » par « Travailleur Privé d'emploi acteur».

> PROPOSITION 4 :

Organiser un meilleur partage des fruits de la richesse.

- ✓ Faire des priorités de la lutte contre la fraude fiscale et d'un impôt de 1% sur les grosses fortunes qui pourrait financer la création de 150.000 emplois.
- ✓ Revaloriser les salaires en général et les bas salaires en particulier par l'indexation et la concertation.
- ✓ Appliquer le mécanisme de liaison automatique des allocations sociales au bien-être.
- ✓ Réaliser un audit des aides à l'emploi en lien avec le critère de la création d'emplois convenables.

> PROPOSITION 5 :

Une prise de responsabilité des acteurs politiques :

- ✓ En sortant de l'hypocrisie de la fausse indignation exprimée lors de licenciements collectifs comme pour Arcelor, Caterpillar, Ford,… .
- ✓ Refuser d'appuyer ou d'opter pour des mesures politiques visant à exclure, paupériser et stigmatiser les demandeurs d'emploi.
- ✓ Cesser de diminuer les opportunités d'emploi en réduisant les possibilités de crédit-temps, les prépensions, les emplois publics,…
- ✓ S'interroger sur la persistance du chômage structurel et l'inefficacité de leurs politiques pour le résoudre.
- ✓ Associer les demandeurs d'emplois à l'évaluation et le choix d'orientations des politiques d'emploi.

Des supports pour aller plus loin sur ce préjugé :

- ✓ Les TSE du Luxembourg mettent à votre disposition une vidéo et un support écrit qui reprend le contenu de leur réflexion.
  Contact : Valérie François – 0497/874734 – valerie.françois@acv-csc.be
- ✓ Vidéo « chômeurs malgré eux » et scrapbooking d'accompagnement
  Contact : Sandra Antenucci – 0475/315377 – sandra.antenucci@acv-csc.be

- ✓ Mais aussi : Recueil de témoignages « A contre-courant des préjugés anti-chômeurs : 10 demandeurs d'emploi prennent la parole ».
  Contact : Pedro Rodriguez – 0477/284718 – pedro.rodriguez@acv-csc.be

Fiche 2

Préjugé > « Chômeur Fainéant »

« Du boulot, il n'y a qu'à se baisser. S'ils se bougeaient un peu… ». « Moi, je me lève tous les matins, alors que mon voisin, le petit jeune, se lève à midi… ce fainéant de chômeur, comment voulez-vous qu'il trouve du travail ? »

QUELQUES RÉPONSES des TSE à ce préjugé :

> RÉPONSE 15 :

De nombreux demandeurs d'emploi suivent des formations et souvent des formations successives. Pourquoi sont-ils toujours sans emploi malgré les contrôles répétés de leur disponibilité active sur le marché du travail ?

> RÉPONSE 16 :

Nous sommes loin d'une situation de plein emploi. Il y a 30 à 40 demandeurs d'emploi pour 1 offre d'emploi du Forem et d'Actiris.

Pour une offre d'emploi du Forem, il y a 30 chômeurs… et donc 29 personnes qui restent sur le carreau. C'est le non-emploi qui crée les chômeurs… et non les chômeurs qui créent le chômage.

Le directeur d'Actiris lui-même reconnait l'énorme difficulté de devoir faire avec 3000 offres d'emploi pour 108.629 chômeurs. (Le Soir – 26 octobre 2011).

Même si plusieurs interprétations existent sur le ratio « emplois disponibles/ demandeurs d'emploi », le point commun de ces interprétations est de considérer que c'est l'emploi qui très largement indisponible en Wallonie et à Bruxelles.

Les appréciations vont de 1 emploi pour 5 demandeurs d'emploi à 1 emploi pour 30 à 40 demandeurs d'emploi selon les arrondissements (1 emploi pour 37 demandeurs d'emploi selon les déclarations du directeur d'Actiris mentionnées ci-dessus).

> RÉPONSE 17 :

La chasse aux champignons ne les fait pas pousser. C'est idem pour la recherche d'emploi. Il ne faut pas confondre le moyen et la finalité.

La chasse aux champignons ne crée pas les champignons. La recherche d'emploi ne crée pas d'emplois. Le contrôle de la recherche d'emploi non plus.

> RÉPONSE 18 :

Le Demandeur d'emploi belge est le champion d'Europe de la recherche active d'emploi.

Une étude d'Eurostat (institut statistique de l'UE) classe à la première place de l'Europe des 27, le groupe des demandeurs des chômeurs belges comme étant le plus actif dans sa recherche d'emploi !

> RÉPONSE 19 :

L'Onem connait 240.000 témoins de l'indisponibilité de l'emploi. Ils seront quand même injustement sanctionnés pas les mesures de dégressivité accrue, la limitation des allocations d'attente dans le temps.

Des exigences de l'Onem contraignant les DE à envoyer de nombreux CV chaque mois et toujours pas d'emploi. Le système d'activation et de contrôle de l'Onem (jugé par ailleurs performant par la Ministre de l'Emploi) montre dans son rapport d'activités que 240.000 demandeurs d'emploi en recherche active d'emploi se situant entre le 2e et le 6e cycle de contrôle n'ont toujours pas trouvé de boulot. Ces 240.000 demandeurs qui ont prouvé, preuves écrites à l'appui, qu'ils recherchent activement du boulot sont la preuve vivante que le problème n°1, est le manque d'emploi.

> RÉPONSE 20 :

Les politiques d'accompagnement et de contrôle provoquent de l'humiliation, de la culpabilisation et engendrent la démotivation. Ces politiques produisent des effets contre-productifs en terme d'insertion. Ils sont financés par la collectivité et organisés par des services publics qui s'éloignent de plus en plus d'un service au public.

TÉMOIGNAGE D´ ANNE : «METTEZ-VOUS UN PEU À LA PLACE DES CHÔMEURS ET VOUS COMPRENDREZQUE CE N´EST PAS LE PARADIS !»

Diplômée de St-Luc Bruxelles en Arts Plastiques, j'ai étudié le graphisme et l'infographie. J'ai fini l'école en 2001 et j'ai trouvé du travail tout de suite. (…) Je n'aijamais eu de mal à trouver du travail quand je désirais en changer…du moins jusqu'à la fin de l'année 2011. Je travaillais pour le Parlement Européen, mais mon poste est passé à la trappe pour cause de réduction de budget. En dix ans, la situation s'est inversée.

Cela fait un an que je suis au chômage, ce qui représente une nouvelle situation pour moi qui n'ai jamais été dans ce cas. Plus de 20 demandes d'emplois par mois, plus de 250 sur l'année 2012 et rien. A peine deux entretiens d'embauches sur l'année. Je suis trop âgée (36 ans), trop qualifiée, pas assez «malléable», … On m'offre des jobs payés 5 euros de l'heure. Les employeurs refusent de payer mon expérience. Il n'existe pas de poste pour mon profil.

Je me retrouve donc confrontée aux différents problèmes que tout chômeur rencontre, sauf que, pour moi, c'est nouveau. Le plus problématique, c'est le Forem. Au début, j'avais l'impression d'être une «fautive». J'étais convoquée tous les mois afin de «vérifier» si je cherchais bien du travail. Puis les convocations se sont espacées. Elles continuent, bien sûr, mais toujours avec ces sous-entendus : «Chômeurs, profiteurs». Alors, je voudrais exprimer mon ras-le-bol!

J'ai travaillé depuis 2001, sans jamais être au chômage. Je suis passée d'une paie de 3000 euros nets à un chômage de 700 euros. J'ai dû revendre ma voiture, faute de pouvoir la financer. Je dois échelonner mes paiements car je ne m'en sors plus. Et pour une fois que j'ai besoin d'aide, de solidarité, non seulement, l'Etat décide de diminuer les allocations de chômage, mais en plus, je suis considérée comme une «voleuse de l'Etat.» Mettez-vous un peu à la place des chômeurs et vous comprendrez que ce n'est pas le paradis !

> RÉPONSE 21 :

Il faut du chômage pour éviter que les salaires augmentent trop.
Certains organismes officiels (OCDE, Banque Centrale) préconisent le maintien d'un chômage structurel permanent pour éviter que les travailleurs ne revendiquent des augmentations de salaire.

> RÉPONSE 22 :

Le nombre d'heures prestées en Belgique a diminué de 5% depuis 1970. La richesse produite à plus que doublé.
Comment peut-on prétendre que l'emploi est disponible et non les demandeurs d'emploi, lorsqu'on observe que le nombre total d'heures prestées en Belgique à baissé de 5% entre 1970 et 2010 et qu'entretemps, la richesse produite a plus que doublé ! Il faut aussi préciser que, parallèlement, le nombre de personnes qui travaillent ou qui cherchent du travail est passé de 1 sur 2 à 2 sur 2 dans la plupart des couples.

> RÉPONSE 23 :

Les chômeurs veulent un emploi convenable mais ne veulent pas être les outils d'employeurs profiteurs et tout-puissants. C'est une attitude légitime, saine et pertinente. En effet, les indicateurs montrent que la qualité de l'emploi se détériore. Le nombre de personnes malades du travail explose. Un chômeur souhaite avant tout travailler afin d'augmenter son pouvoir d'achat tant pour lui que les membres de sa famille (voir recueil de témoignages des TSE). C'est une question de dignité aussi.

> RÉPONSE 24 :

Si demain, des centaines de milliers d'emplois sont créés ou rendus disponibles par la réduction du temps de travail , le chômage diminuera significativement.
Pour autant que les gens bénéficient d'une formation adéquate, nul doute que le taux de chômage diminuera. C'est ce que nous avons constaté avec les emplois titres-services. Ils ont remis à l'emploi avec de fortes subventions plus de 100.000 travailleurs sans emploi dans l'équivalent de 35.000 emplois à temps plein. Les

femmes qui travaillent aujourd'hui en titres-services faisaient auparavant l'objet de préjugés et de propos stigmatisants : « cohabitante planquée », « profiteuse », « elle ne cherche pas et n'est pas motivée pour travailler », « elle préfère rester dans ses casseroles».

> RÉPONSE 25 :

La stigmatisation des demandeurs d'emploi pollue les recrutements.

Le demandeur d'emploi est perçu comme un mouton à trois pattes. Par ailleurs, certains employeurs recherchent le mouton à 5 pattes. Ces phénomènes de mouton à 3 pattes et de moutons à 5 pattes engendrent des distorsions et contribuent au phénomène de pénuries d'emploi. Les emplois disponibles sont décrochés par des personnes surqualifiées. Cela entraîne des problèmes de gestion du personnel car la personne qualifiée quittera dès que possible son poste sous-qualifié.

> RÉPONSE 26 :

Les décideurs cherchent à faire « le plein de candidats » mais pas du tout le plein emploi !

L'activation du demandeur d'emploi est devenue une obsession dans les choix politiques depuis 2004 et le concept d'état social actif. Cette obsession est inversement proportionnelle à celle du plein emploi. Ce n'est pas la disponibilité de l'emploi qui est au cœur des choix politiques, mais plutôt la disponibilité active des demandeurs d'emploi. Ce choix stratégique correspond aux intérêts du lobby patronal. Ce dernier, à travers la table ronde des industriels européens (ERT selon les sigles anglais), a fortement inspiré la stratégie de Lisbonne (Lire à ce sujet : Henry Houben dans la revue Politique n° 44 : « Une autre politique d'emploi est nécessaire). Il n'est donc pas surprenant de voir le durcissement de l'activation des demandeurs d'emploi dans les priorités de la FEB. L'intérêt pour ces acteurs étant d'avoir « une activation poussée des chômeurs qui incite un maximum de demandeurs d'emploi à accepter des postes précaires, sous-payés, sans aucune perspective stable, sous-qualifiés ».

Cette politique couplée à des subventions non conditionnées à de la création d'emplois est un scénario complaisant pour les lobbys industriels et l'intérêt de leurs actionnaires.

> RÉPONSE 27 :

Quand les travailleurs avec et sans emploi se divisent, qui compte les points ?

N'oublions pas non plus que les listes d'attentes qui s'allongent devant la porte des entreprises constituent une pression sur les salaires et les conditions de travail de ceux qui sont à l'intérieur de l'entreprise. Le chômeur doit absolument s'activer pour tenter de décrocher un job et le travailleur doit absolument se dépasser pour ne pas se faire remplacer par des demandeurs d'emploi moins coûteux.

> RÉPONSE 28 :

Etre au chômage, c'est le parcours du combattant.

Être au chômage n'est pas synonyme de rester à ne rien faire dans une situation de complaisance ; c'est plutôt le parcours du combattant où tout doit être calculé, le moindre frais, … sans parler du contrôle de l'Onem sanctionnant, humiliant,…

> RÉPONSE 29 :

Le déni de souffrance est flagrant. 22% des chômeurs sont en dépression sévère. 18% ont déjà tenté de se suicider.

Si la souffrance au travail est un phénomène alarmant reconnu dans certaines sphères, la détresse morale du non-emploi est confrontée au déni et aux préjugés qui affirment l'inverse. La stigmatisation devient une couche supplémentaire de cette souffrance. Les études de Ginette Hermant sont éloquentes à ce sujet. Une enquête récente a montré que 22% des chômeurs sont en dépression sévère. 18% ont déjà tenté de se suicider (« La déprime des Belges » enquête Solidaris parue dans le Soir le 12 juin 2012). Cette souffrance des demandeurs d'emploi est palpable dans le recueil de témoignages des TSE (chômeur en burn out,…). Sans créer de surenchère stérile entre la souffrance au travail et celle du non travail – puisque nous considérons qu'il s'agit de deux faces d'une même pièce – nous désirons reprendre le postulat du sociologue, François Dubet à ce sujet : « Nous avons raison de dénoncer la souffrance au travail, mais je voudrais dire avec un peu de fermeté que l'absence de travail fait bien plus souffrir que le travail si on en croit des indicateurs comme le suicide et ou la maladie mentale. Le travail donne une place dans la société, il est au fondement d'une autonomie puisque je mérite ce que je gagne et il reste, potentiellement au moins, une forme d'expression personnelle et de réalisation. Les enquêtes montrent que, même quand les individus critiquent le travail, ils trouvent le plus souvent un intérêt à leur travail… la critique est d'autant plus vive que nous en attendons beaucoup. »

PROPOSITIONS pour sortir de l'impasse :

> PROPOSITION 1 :

Augmenter les opportunités d'emploi convenable en Wallonie et à Bruxelles par :

- ✓ La réduction du temps de travail pour « travailler tous, travailler moins et vivre mieux ».
- ✓ La création d'emplois de proximité sur base de besoins sociaux non couverts.
- ✓ Un soutien du tissu industriel dans l'optique d'une industrie bas carbone.
- ✓ Une orientation des aides à l'emploi sur la création d'emplois convenables en neutralisant les effets d'aubaine, de substitution et de dégradation des conditions d'emploi.
- ✓ Des aides transparentes et orientées sur la création d'emplois convenables en généralisant le système du Maribel Social qui fait des aides à l'emploi une matière de la concertation sociale en entreprise ou dans le secteur.
- ✓ Davantage de cohérence dans les leviers des politiques d'emploi en Wallonie et à Bruxelles en profitant de la régionalisation des compétences sur l'emploi. Prévoir de manière concertée les modalités et les critères d'évaluation dès la mise en place d'une politique d'emploi.

> PROPOSITION 2 :

L'implication des demandeurs d'emploi dans l'élaboration et l'évaluation des politiques d'emploi.

> PROPOSITION 3 :

L'usage de la méthode d'intervention sur l'offre et la demande (méthode IOD) pour neutraliser les phénomènes de moutons à 3 pattes et à 5 pattes dans les processus de recrutement.

> PROPOSITION 4 :

La formation alternée orientée sur les métiers dont la pénurie a été objectivée.

* Nous renvoyons le lecteur aux 20 propositions des TSE sur l'emploi convenable et aux propositions de la CSC wallonne et bruxelloise adoptées dans le cadre de leur dernier congrès.

> PROPOSITION 5 :

Le combat contre les préjugés :

***En apprenant à mieux se connaître mutuellement.** Promouvoir la rencontre de l'autre pour connaître les réalités des uns et des autres. A titre d'exemple, les TSE de la CSC en collaboration avec la FEC ont élaboré un module de formation. Les TSE de Charleroi sont intervenus dans des journées de formation organisées pour les délégués d'entreprise à partir de leur film « chômeurs malgré eux ».

*La mise en place des journées de formation et d'échange entre les facilitateurs de l'Onem et les demandeurs d'emploi sur les réalités du chômage et de la recherche d'emploi.

> PROPOSITION 6 :

Un meilleur partage des richesses en prévoyant notamment une lutte contre la fraude fiscale et un impôt de 1% sur les grosses fortunes qui pourrait financer la création de 150.000 emplois.

> PROPOSITION 7 :

Passer de la conception du chômeur suspect à celle du travailleur privé d'emploi acteur : La régionalisation des compétences sur l'emploi est une occasion de mettre à plat des pratiques en associant les acteurs concernés par la problématique du chômage. C'est donc une opportunité pour basculer d'une conception du « chômeur suspect » à celle du « travailleur privé d'emploi acteur. »

Des supports pour aller plus loin sur ce préjugé :

- ✓ Les **TSE du Brabant Wallon** se sont penchés sur ce préjugé. Afin de sensibiliser sur la réalité masquée par ce préjugé, ils ont élaboré un **triptyque illustrant le quotidien des demandeurs d'emploi.**

  Contact : Frédéric Vanlerberghe – 0472/350104 – frederic.vanlerberghe@acv-csc.be
- ✓ **Les Travailleurs Sans Emploi de Mons-La Louvière** ont créé une animation théâtrale pour susciter la réflexion et le débat sur la stigmatisation des demandeurs d'emploi. Le spectacle met en scène le jugement d'un chômeur en place publique. Le demandeur d'emploi y est accusé de sa situation (trop jeune, trop vieux, malade, famille, ….). A la fin du procès, le demandeur d'emploi n'est pas considéré comme responsable de sa situation. Il se voit quand même condamné à perdre son allocation et est envoyé vers le CPAS. A travers cette création, les demandeurs d'emploi veulent interpeller, faire réfléchir et mettre en évidence la réalité du parcours d'un demandeur d'emploi.

  Contact : Lorenzo Marreda – 0478/741458 – lorenzo.marreda@acv-csc.be
- ✓ **Recueil de témoignages** « A contre-courant des préjugés anti-chômeurs : 10 demandeurs d'emploi prennent la parole ».
- ✓ **Les TSE du Hainaut occidental** ont réalisé une bande annonce du film « Il faut sauver le chômeur Ryan ». L'histoire d'une famille où chacun se fait exclure à tour de rôle. Entre exclusion et chômage … cela ressemble au parcours du combattant. La pochette du DVD explique leur démarche de travail sur les préjugés.

A travers ce support, ils veulent :

- ✓ montrer que le chômage ressemble au parcours du combattant, que les chômeurs sont utilisés comme de la « chair à patron »,
- ✓ donner une autre image et le faire « avec humour » pour pouvoir aborder divers publics,
- ✓ permettre aux chômeurs qui ont participé au tournage de s'aérer, de se dé-stigmatiser et de prendre du recul par rapport à leurs vérités.

Contact : Laurie Kint – 0472/802204 – laurie.kint@acv-csc.be

- ✓ Le syndicaliste CSC spécial congrès wallon et bruxellois sur l'emploi de qualité et la brochure « Plus d'emplois, c'est primordial !...Convenables c'est capital ! 20 propositions des Travailleurs Sans Emploi de la CSC»

Contact : Pedro Rodriguez – 0477/284718 – pedro.rodriguez@acv-csc.be

Fiche 3

Préjugés > « chômeur « bon» à rien »

ou

« chômeurs sans avenir»

« Les demandeurs d'emploi s'entendent dire : « incapables, trop vieux, trop cher, trop con, trop compliquer à caser, trop malade, trop indisponible, pas assez motivé pour travailler, pas assez dynamique, pas assez ponctuel, pas assez qualifié, pas assez d'expérience,… »

« Cela ne sert à rien de s'attarder sur les chômeurs… ils sont sans avenir dans le monde dans lequel nous vivons, ils sont inemployables, n'ont pas les formations requises pour intégrer les entreprises, ne sont pas disponibles, sont trop petits, trop grands, trop maigres, trop jeunes, trop vieux, trop d'expériences, trop peu de bagages, trop étrangers,… Les chômeurs sont beaucoup trop et surtout pas assez… ! »

QUELQUES RÉPONSES aux préjugés :

> RÉPONSES : 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27,28, 29

> RÉPONSE 30 :

Un emploi, ce n'est pas tout dans la vie ! La richesse d'un individu ne se mesure pas uniquement dans la sphère du travail mais aussi dans la sphère familiale, associative,…

La société se prive pourtant de cette richesse liée au vécu et de l'expérience des demandeurs d'emploi. Au lieu de les considérer comme des acteurs pour élaborer des pistes de solution au chômage ou évaluer les politiques d'emploi, ils sont placés sur le banc des accusés. Les demandeurs d'emploi vivent le déni de leur souffrance, celui de leur expérience et de leur savoir-faire. Cela s'accompagne d'une triple sanction, celle d'être privé d'emploi, celle d'être coupable de ne pas en trouver et celle d'être mis hors-jeu du fait de la stigmatisation.

> RÉPONSE 31 :

Le système rend l'individu responsable de sa situation en occultant sa part de responsabilité. On ne questionne plus le système économique et politique. Il y a une succession d'auto-évaluations qui frôlent l'autosatisfaction. Nous vous invitons à lire à ce sujet les déclarations de Madame De Coninck au sujet du plan d'activation et le bilan qu'elle trace dans le numéro 42 des cahiers de l'éducation permanente publié par le PAC. En fin de compte, si la ministre s'attribue un bulletin positif, elle est amenée à faire une évaluation positive de sa politique d'activation. Pourtant, le chômage structurel perdure. Pour expliquer ce manque de résultats sur le chômage structurel, le projecteur se tourne sur la responsabilité individuelle du chômeur : « Il ne se bouge pas assez. Il profite. Il est incapable de s'en sortir seul. Il faut durcir les contrôles, diminuer le montant des allocations en-dessous du seuil de pauvreté, limiter les allocations dans le temps ».

TÉMOIGNAGE DE CLAIRE : « EN TANT QUE CHÔMEUSE, J'AI DES DEVOIRS... MAIS AUSSI DES DROITS »

Je voudrais témoigner de la manière dont je suis traitée à l'Onem par Madame X, facilitatrice. Son bonjour a été : «Avec vous, je ne vais rien laisser passer, je vais être intransigeante, que ce soit bien clair.» Eh bien, me voilà prévenue ! L'entretien commence et elle me demande dans quel domaine je cherche du travail. Je recherche un emploi dans le secteur pharmaceutique, en tant qu'assistante en pharmacie. Bien entendu, étant donné que je suis diplômée, mon champ de recherche est large : que ce soit dans le domaine privé ou en milieu hospitalier, en laboratoire pharmaceutique, médical, homéopathique ainsi qu'en herboristerie, en industrie chimique, ... Bref, dans tout ce qui se rapproche du secteur pharmaceutique. Réponse de la facilitatrice : «Vous devez chercher beaucoup plus bas que votre diplôme. De toute façon, il date, il est périmé.» Je reste perplexe et je lui

suite >>>

demande alors vers quels domaines je dois orienter mes recherches. Et là, la réponse est fatale: «Vous devez chercher au plus bas, dans le ramassage des poubelles.» Je lui demande alors de répéter, ce qu'elle fait: «Au plus bas, dans le ramassage des poubelles», ajoutant : «Ne me regardez pas comme ça !» Je dis clairement que je ne comprends pas bien sa réponse, ni pourquoi je dois passer du métier d'assistante en pharmacie à celui d'éboueur (que je respecte d'ailleurs énormément), que mon diplôme date peut être (je n'étais pas informée que les diplômes avaient une durée limitée !), mais que je maintiens mes connaissances à jour en continuant à m'informer sur les nouveautés en matière de spécialités pharmaceutiques. J'ajoute que mes acquis restent toujours d'actualité même si, à l'heure actuelle, je manque sans doute un peu de pratique, que le jour où je retournerai sur le circuit du travail, j'aurai vite retrouvé mes marques. L'évaluation de l'entretien est bien évidemment négative.

«Trouver autant d'offres me semble impossible»

Suite au précédent contrat, je devais présenter entre 8 et 10 recherches d'emploi par mois (candidatures spontanées, réponses à des offres spontanées, ...), ce que j'ai fait pour chaque mois. J'ai photocopié chaque candidature datée envoyée. J'apporte aussi les réponses reçues. Mais pour la facilitatrice, ce n'est pas assez varié. Elle me propose un contrat dans lequel je dois présenter 8 candidatures spontanées, répondre à 10 offres d'emploi et mettre 1 candidature en ligne par mois. Vu la crise, trouver autant d'offres me semble impossible!

Je sais qu'en tant que chômeuse, j'ai des devoirs : présenter une recherche d'emploi valable, respecter les contrats Onem, répondre aux convocations, etc. Ce que je fais par ailleurs. Mais j'ai aussi des droits: celui d'être respectée, de ne pas recevoir d'insultes, de ne pas être humiliée. Avec ce rendez-vous, j'ai bien mieux compris le sens de la phrase - La chasse aux chômeurs est lancée ! - si souvent entendue! »

> RÉPONSE 32 :

Nous sommes dans une spirale de culpabilisation de l'individu d'une part et d'une déresponsabilisation collective d'autre part. Ce phénomène est accentué par la désignation du chômeur comme bouc émissaire. En situation de crise et en l'absence d'identification claire d'un responsable de la crise, les travailleurs eux-mêmes peuvent avoir tendance à désigner un coupable «plus petit que soi». Les déclarations stigmatisantes de certains responsables politiques viennent régulièrement renforcer ce phénomène.

> RÉPONSE 33 :

« Se battre pour trouver un emploi, c'est se battre pour la dignité aussi ». Dans la réalité, les personnes au chômage recherchent activement un emploi, elles se battent pour avoir un emploi et garder leur dignité. Elles occupent des tas de petits boulots, des remplacements, des essais comme bouche-trous parfois sans être payées, ni embauchées.

> RÉPONSE 34 :

Les formations intéressantes pour l'emploi ont des listes d'attente. Beaucoup veulent suivre une formation et se retrouvent sur des listes d'attente pour pouvoir la suivre.

> RÉPONSE 35 :

Les critères des aides créent de l'exclusion et du découragement. Ce sont les critères fixés par la loi qui classifient les gens selon : âge, sexe, durée de chômage,… et découragent celles et ceux qui sont en dehors de ces critères pour bénéficier des aides à l'emploi.

> RÉPONSE 36 :

On produit plus de richesses avec moins de travailleurs. Il y a un problème de répartition des richesses et du temps de travail. La « production de richesse n'a pas cessé d'augmenter ces dernières décennies, pourtant, alors que l'histoire nous prouve son bien-fondé, le temps de travail n'a plus baissé depuis les années 70, il est temps de remettre la question à l'agenda.

> RÉPONSE 37 :

Les contrats à temps partiel occupent une place de plus en plus importante. Cela ne correspond pas à une augmentation globale du volume d'heures de travail. La question du temps de travail est une question qui s'impose à nous.

PROPOSITIONS pour sortir de l'impasse et de ces difficultés :

> PROPOSITION 1 :

Passer de la conception du chômeur suspect à celle du travailleur privé d'emploi acteur. La régionalisation des compétences sur l'emploi est une occasion de mettre à plat des pratiques inspirées par 10 ans d'Etat Social Actif, en associant les acteurs concernés par la problématique du chômage. C'est une opportunité à saisir pour basculer d'une conception du «chômeur suspect» à celle du «travailleur privé d'emploi acteur ».

> PROPOSITION 2 :

Les demandeurs d'emploi peuvent être et sont producteurs de richesse sociale. Il est temps de reconnaître ce mode de production de bien-être sans toujours vouloir le prendre sous l'angle du coût !

> PROPOSITION 3 :

Il faut, en outre, renforcer les processus de valorisation des compétences.

> PROPOSITION 4 :

Il faut valoriser l'engagement militant des demandeurs d'emploi dans le cadre du contrôle de la disponibilité au même titre qu'une recherche d'emploi.

> PROPOSITION 5 :

Les politiciens doivent prendre leurs responsabilités et améliorer l'enseignement et la formation dans les métiers qui connaissent réellement une inadéquation entre l'offre et la demande. Nous demandons une réorientation et une mobilisation des énergies et des moyens disponibles sur l'accroissement de la disponibilité de l'emploi.

> RÉPONSE 41 :

Un chômeur reste un travailleur potentiel. Un travailleur reste un chômeur potentiel. D'un moment à l'autre, on peut perdre son emploi ou la santé. Un travailleur reste un chômeur potentiel et un chômeur, un travailleur potentiel. C'est le marché qui très souvent décide de nous faire basculer du travail au non travail. L'allocation de chômage a, d'un point de vue historique, été créée pour faire face à cette insécurité de l'existence et pour éviter que les travailleurs privés d'emplois bradent les salaires.

> RÉPONSE 42 :

Le chômage n'est pas le résultat d'un libre arbitre. On ne choisit pas d'être chômeur. On le subit de manière douloureuse. Si c'était un choix si attrayant, beaucoup de demandeurs d'emploi seraient prêts à laisser leur place à un travailleur. Ce n'est pas en luttant contre les chômeurs qu'on va trouver une quelconque solution au chômage. C'est le problème du sous-emploi qui doit tous nous mobiliser. Nos décideurs politiques au premier chef.

> RÉPONSE 43 :

Avec la dégressivité accrue, tous les demandeurs d'emploi - arrivés au stade du forfait - vivent en dessous du seuil de pauvreté. Pendant ce temps, la production de richesse et le nombre de millionnaires ne cessent de progresser en Belgique. C'est le fossé entre les riches et les pauvres qui est inacceptable et qui suscite pourtant si peu d'indignation.

> RÉPONSE 44 :

Si on supprimait les allocations de chômage, comment les demandeurs d'emploi vivront-ils? Que deviendrait notre société dans ce cas? L'allocation de chômage est essentiellement consacrée au paiement du loyer et des factures d'énergie. Beaucoup de demandeurs d'emploi doivent actuellement choisir entre le médecin, le pharmacien et le boucher. L'allocation ne suffit pas pour joindre les deux bouts. Elle doit faire l'objet de choix et de privation. Elle ne fait donc pas l'objet de placements boursiers. Par contre, elles sont directement réinjectées dans l'économie réelle.

> PROPOSITION 6 :

La formation alternée pour les pénuries objectivées. Une formation alternée pour les demandeurs d'emploi avec une embauche au terme du processus.

> PROPOSITION 7 :

Nous préconisons la nécessité absolue d'une mise à plat des plans d'accompagnement et de contrôle pour en mesurer les effets contreproductifs au niveau des demandeurs d'emploi et des processus de recrutement (perte de confiance et de l'estime de soi, démotivation, souffrance, décrochage, exclusion, stigmatisation,…).

> PROPOSITION 8 :

La non application des mesures de dégressivité et de limitation des allocations d'insertion pour les demandeurs d'emploi qui sont entre le 2e et le 6e cycle de la disposition en attendant les résultats de son audit.

> PROPOSITION 9 :

La transmission obligatoire des offres d'emploi auprès du Forem et d'Actiris.

> PROPOSITION 10 :

Un plan d'action contre les préjugés par :

- ✓ La mise en place d'initiatives pour mieux se connaître mutuellement. Promouvoir la rencontre de l'autre pour connaître les réalités des uns et des autres. A titre d'exemple, les TSE de la CSC en collaboration avec la FEC ont élaboré un module de formation. Les TSE de Charleroi sont intervenus dans des journées de formation organisées pour les délégués d'entreprise à partir de leur film « chômeurs malgré eux ».
- ✓ La mise en place des journées de formation et d'échange entre les facilitateurs de l'Onem et les demandeurs d'emploi sur les réalités du chômage et de la recherche d'emploi.
- ✓ Des possibilités accrues de recours contre les auteurs de déclarations stigmatisantes avec des circonstances aggravantes pour les auteurs qui ont une responsabilité politique

> PROPOSITION 11 :

Le recours à la méthode d'intervention sur l'offre et la demande (IOD) en vue de neutraliser les effets de la stigmatisation dans les processus d'embauche.

> PROPOSITION 12 :

Envisager l'intégration des peu-qualifiés par le biais du « tutorat ». Il y a divers avantages dans ce type de proposition : aménagement de la fin de carrière, intégration des peu qualifiés et responsabilisation des entreprises dans «l'adaptation » des travailleurs à ses besoins !

> PROPOSITION 13 :

Les ETA pouvaient adapter l'emploi aux demandeurs, mais aujourd'hui ces entreprises subissent la pression économique ! Il faut revenir à la première mission de ce type d'entreprises. **Adapter les postes aux travailleurs.**

> PROPOSITION 14 :

Nous renvoyons également aux **propositions de congrès sur l'emploi de qualité de la CSC wallonne et bruxelloise** et aux **20 propositions des TSE** sur l'emploi convenable.

Des supports pour aller plus loin sur ce préjugé :

- ✓ Les TSE de Bruxelles sont partis des arguments qui sont véhiculés par le préjugé «chômeur bon à rien» pour entamer un travail de déconstruction, de réflexion et de reconstruction et ce, à partir de leur vécu et des contre-arguments qui démontent le préjugé. Leurs échanges ont alimenté le fait que les chômeurs ne sont pas des bons à RIEN ! Un support a été créé par le comité autour de caricatures, d'expo accompagnée d'un cahier pédagogique et d'un dépliant.
- ✓ Le support vise à mettre en avant la réalité des sans-emploi, inciter à une remise en question des préjugés et susciter de l'empathie, de la solidarité.

Contact : Khadija Khourcha – 0473/495903 – kkhourcha@acv-csc.be

Fiche 4

Préjugés > “Tu me coûtes la moitié de mon salaire”, « les chômeurs pèsent lourd sur la sécu ».

QUELQUES RÉPONSES au préjugé :

> RÉPONSE 38 :

Il n’y a que 15% de la Sécu qui sert à financer les allocations de chômage. Contrairement à ce que l’on croit couramment, la plus grande partie de la Sécu sert à financer le secteur de la santé et les pensions.

> RÉPONSE 39 :

L’Onem sert à payer les travailleurs… aussi ! En effet, contrairement à ce que l’on croit couramment, l’Onem ne paie pas que les chômeurs, mais également des travailleurs via le congé parental, le crédit-temps, le chômage économique. C’est l’Onem également qui verse les prépensions (chômage avec complément d’entreprise).

> RÉPONSE 40 :

En réalité, la part du salaire brut destinée à la caisse chômage est 0,87%. Sur un salaire brut de 2000 euros, 260 euros sont versés à la sécurité sociale pour les pensions (ONP), les soins de santé et indemnités de maladie (INAMI), le chômage (Onem).
Sur l’exemple pris ci-dessus cela représente 17,40 euros qui vont dans une caisse appelée Onem. En réalité, ces 17,40 euros servent aussi à d’autres dépenses que le chômage : le crédit-temps, les prépensions (devenues aujourd’hui « chômage avec complément d’employeur), le chômage économique (qui permet au travailleur de rester dans un contrat de travail pendant qu’il perçoit cette indemnité en attendant la reprise de l’activité). Les assurances privées couvrant ce risque n’existent pas aux mêmes conditions et sont bien plus chères.

> RÉPONSE 45 :

Il faut se demander à qui profite réellement toutes ces polémiques ? Nous pensons que cette zizanie peut avoir un impact sur ce merveilleux outil de solidarité et d'assurance qu'est la sécurité sociale. Un rejet de la sécurité sociale par ses propres membres devrait réjouir le secteur de l'assurance privée. Nous vous invitons à imaginer ce que serait un système ou chaque travailleur toucherait son salaire brut et s'occuperait lui-même de s'assurer auprès de caisses privées. Au-delà des assureurs privés, nous rappellerons simplement que la zizanie entre travailleurs et sans-emplois offre des opportunités à ceux qui souhaitent creuser l'écart entre les allocations et les salaires au moyen de la dégressivité accrue d'une part et le gel des salaires d'autre part.

> RÉPONSE 46 (REPRISE RÉPONSE 14) :

Les riches plus riches et plus nombreux. Les pauvres plus pauvres et plus nombreux. Une personne avec un revenu net de 21.147 euros en 2011 a payé 32,78% d'impôts. Une personne avec un revenu net de 4.764.688 euros en 2011 a payé 13,47% d'impôts.

La personne qui a disposé d'un revenu net annuel de 21.147 euros en 2011 a effectivement payé 10.314 d'impôts et taxes. A titre de comparaison pour illustrer cette injustice fiscale, une personne disposant d'un revenu net de 4.784.688 euros en 2011 a payé 744.512 euros d'impôts et taxes. Cela représente un taux de taxation de 13,47 %. Cette injustice fiscale interpelle dans un pays où le nombre de millionnaires a augmenté de 7,4% en 2012 pour atteindre le chiffre record de 82.600 (Le Soir du 19 juin 2013). Cette injustice fiscale interpelle dans un pays où Johnny Thijs, le patron de Bpost (entreprise publique) refuse une diminution de son salaire fixé à 1,1 million d'euros par an, ce qui représente plus de trois fois le salaire annuel du président des Etats-Unis.

Quelques salaires de dirigeants d'entreprise privée : *Roch Doliveux d'UCB/ 3,1 millions euros, Marc Grynberg d'Umicore/2,2 millions euros, Bert De Graeve de Bekaert/1,6 million euros, Christian Reinaudo (Agfa-Gevaert)/1,5 million.*

Quelques salaires de dirigeants d'entreprises publiques : *Didier Bellens de Belgacom)/2,5 millions euros, Johnny Thijs de Bpost/1,1 million euros, Jannie Haek de la*

SNCB Holding/512.000 euros, Luc Lallemand d'Infrabel/493.000 euros, Marc Descheemaecker de la SNCB/472.000 euros (Elio Di Rupo: 290.000 euros)

Alors que le taux d'impôts des sociétés en Belgique était de 33,99% en 2010 :

- ✓ Le taux de taxation effectif des 1000 entreprises aux plus gros bénéfices a été de 5,73%.
- ✓ Des sociétés comme Arcelor Mittal Finance, GDF-Suez CC ont payé 0% d'impôts (www.ciep.be).

Dans ce contexte, le gouvernement a instauré la dégressivité accrue des allocations de chômage (système accentué de forfaitisation des allocations de chômage en dessous du seuil de pauvreté) et les salaires des travailleurs sont bloqués au-delà de l'index pour deux ans. « A qui profite le crime ? »

PROPOSITIONS pour sortir de l'impasse :

> PROPOSITION 1 :

Des mesures de justice fiscale. La CSC revendique l'instauration d'un impôt de 1% sur les grosses fortunes. Il pourrait financer la création de 150.000 emplois.

Revendications :

L'impôt sur les grosses fortunes et un plan de lutte contre la fraude fiscale

> PROPOSITION 2 :

Une information sur notre patrimoine social pour les écoles et le grand public.

> PROPOSITION 3 :

Un audit sur les aides à l'emploi et sur le ratio coût/efficacité en matière de création d'emplois convenables.

> PROPOSITION 4 :

Des aides plus transparentes et orientées sur la création d'emplois convenables en généralisant le système du Maribel Social qui fait des aides à l'emploi une matière décisive de la concertation sociale en entreprise ou dans le secteur. Conditionner l'octroi des aides à des critères de qualité d'emploi. Pas d'aide pour les emplois inférieurs au mi-temps et pour les contrats inférieurs à 6 mois. Pouvoir retirer les aides en cas de non-respect des critères de l'emploi convenable.

> PROPOSITION 5 :

La lutte contre le chômage par un plan d'accompagnement de qualité et une mobilisation générale des aides sur la création d'emplois. Nous renvoyons pour en savoir plus aux 20 propositions des TSE sur l'emploi convenable et aux propositions de congrès de la CSC wallonne et bruxelloise sur l'emploi de qualité pour tous.

Des supports pour aller plus loin sur ce préjugé :

- ✓ Les TSE de Verviers et de Liège ont mené un travail de déconstruction du préjugé qui prétend que « les chômeurs pèsent lourd sur la Sécu ». A partir de ce travail, ils ont élaboré un dépliant d'information court et clair sur les dépenses réelles de la Sécu avec un graphisme original et un Powerpoint.
  Les TSE de Liège complètent cette objectivation de la part du salaire consacré à l'indemnisation des chômeurs en comparant un système solidaire et un système privé basé sur l'assurance chômage. De quoi donner des arguments anti-préjugés et des pistes de questionnement autour de la question.
  Contacts : Sabine Fickers – 0473/923979 – sabine.fickers@acv-csc.be
  Daniel Cornesse – 0498/171856 – d.cornesse@acv-csc.be

Fiche méthodologique

Venir à bout des préjugés en dix leçons

Les préjugés ont la vie dure, mais on peut collectivement en venir à bout ! C'est le résultat d'une année de campagne réalisée par les Travailleurs Sans Emploi de la CSC.
En identifiant les préjugés les plus souvent rencontrés, en essayant de trouver des arguments pour y répondre, les Travailleurs Sans Emploi de la CSC ont compris que, pour se libérer des préjugés, des chiffres et des bons principes ne sont pas suffisants.
D'une part, il faut être attentif à une douleur sociale visible et réelle.
Les préjugés quant à eux reflètent tout un climat de crise, de peur et de perte de confiance de la population. Ils freinent et bloquent toute créativité. Dans ce climat, on a peur de soutenir des solutions fortes et originales.
D'autre part, lutter contre les préjugés, au cas par cas, ne sert à rien.
C'est en apportant de nouvelles pistes de solutions que nous serons porteurs de changement. C'est lorsqu'on s'intéresse – ensemble- à des propositions concrètes que les problèmes auront des chances de disparaître.
Il nous apparaît donc prioritaire d'agir - ensemble - pour trouver des solutions, de construire notre avenir, et de retrouver, grâce au collectif, notre confiance en soi.
Au lieu de multiplier les contrôles, d'isoler les cas individuels et traiter des dossiers personnels, il devient plus urgent d'agir collectivement.
En créant des espaces où les travailleurs sans emploi pourront s'exprimer et prendre part en tant qu'intervenants. Ils sont porteurs de solutions, ils peuvent identifier leurs besoins concrets en termes de : soutien à la recherche d'emploi, à la formation, à la santé, à la mobilité, au logement, etc. Ils peuvent s'exprimer sur les critères qui rendent un emploi décent et durable… Sur cette démarche collective, on comprend mieux le rôle des organisations qui appuient les revendications des chômeurs. C'est en les aidant à s'organiser, en mettant à leur disposition des lieux, des moments de rencontres et des moyens essentiels.
Le chômeur n'est pas un problème en soi; il est une partie essentielle de la résorption du chômage !

Testez votre TAUX DE PRÉJUGÉ ou celui d'un groupe

Pour chaque question, cochez une des réponses proposées :

A. SELON TOI QUELLE EST LA CAUSE PRINCIPALE DU CHÔMAGE ?

- O *A1 Le manque de qualification des demandeurs d'emploi.*
- O *A2 Les licenciements et le manque d'offres d'emploi.*
- O *A3 Le montant des allocations de chômage.*

B. POURQUOI LES CHÔMEURS ONT-ILS DES DIFFICULTÉS À TROUVER DE L'EMPLOI ?

- O *B1 Ils ne cherchent pas assez ou s'y prennent mal.*
- O *B2 Ils sont bien comme ils sont.*
- O *B3 L'offre d'emplois décents est insuffisante.*

C. LA PRISE EN CHARGE DU CHÔMAGE PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE AUGMENTE-T-ELLE LE PROBLÈME ?

- O *C1 Non, c'est le marché de l'emploi qui est la cause du problème, ses dysfonctionnements.*
- O *C2 Oui, car les coûts de cette gestion pèsent sur le travail et font fuir les investisseurs.*
- O *C3 Oui, car on ne poursuit pas assez les fraudeurs.*

D. D'APRÈS VOUS, PEUT-ON ÊTRE HEUREUX AU CHÔMAGE ?

- O *D1 Oui, mais l'emploi favorise les liens sociaux et le pouvoir d'achat.*
- O *D2 Oui, car on est payé à ne rien faire.*
- O *D3 Non, car on est exclu et l'estime de soi en prend un coup.*

E. FAUT-IL ENVISAGER DES SOLUTIONS PLUS RADICALES ? LESQUELLES ?

- O *E1 Oui, des solutions comme la dégressivité des allocations. C'est bien.*
- O *E2 Non, il faut continuer à multiplier les aides à l'embauche en faveur des chômeurs.*
- O *E3 Oui, il faut relancer les expériences de Réduction du Temps de Travail comme la semaine de quatre jours avec embauche compensatoire.*

F. POURRAIT-ON FAIRE MIEUX POUR STIMULER LES CHÔMEURS À RETROUVER DE L'EMPLOI ?

F1 Oui, en renforçant le suivi individuel et les contrôles.

F2 Oui, à condition d'agir par le collectif, en favorisant des espaces où les travailleurs sans emploi peuvent retisser des solidarités.

F3 Oui, en travaillant plus avec les personnes sur leurs capacités de communication, de présentation et de motivation.

G. POURQUOI LES CHÔMEURS ONT-ILS UNE MAUVAISE IMAGE DANS LA SOCIÉTÉ ?

- *G1 Ce sont les discours politiques et patronaux qui alimentent cette mauvaise image en critiquant les comportements des chômeurs.*
- *G2 C'est leur faute. On en connaît toujours l'un ou l'autre qui profite du système !*
- *G3 Ce sont les médias qui alimentent cette mauvaise image.*

H. QUI POURRAIT CHANGER LA SITUATION, APPORTER DE MEILLEURES SOLUTIONS ?

- *H1 C'est le rôle de l'Etat et des politiciens ; ça les arrange de laisser pourrir la situation.*
- *H2 Personne, on a déjà tout essayé.*
- *H3 Il y a des associations de terrain (des collectifs de chômeurs), des organisations syndicales qui proposent des choses différentes.*

I. SERIEZ-VOUS PRÊTS À AGIR AVEC LES CHÔMEURS POUR CHANGER LEUR SITUATION ?

- *I1 Je ne sais pas. Je ne vois pas ce que je pourrais faire concrètement.*
- *I2 Cela pourrait s'envisager. Je trouve que ça vaudrait la peine d'essayer dans la mesure de mes possibilités.*
- *I3 C'est pas mon problème. C'est aux politiciens de s'occuper de cela. C'est pour ça qu'ils sont élus !*

Calculez VOTRE SCORE et voyez ensuite comment VENIR À BOUT DES PRÉJUGÉS EN DIX LEÇONS !

CALCULEZ VOTRE SCORE :

9 pts pour les réponses : A3-B2-C3-D2-E1-F1-G2-H2-I3

6 pts pour les réponses : A1-B1-C2-D1-E2-F3-G3-H1-I1

3 pts pour les réponses : A2-B3-C1-D3-E3-F2-G1-H3-I2

VOTRE RÉSULTAT : ADDITIONNER ET DIVISER PAR 9

Vous obtenez entre 7 et 9 > vous êtes victime des amplificateurs de préjugés et vous les relayez abondamment. Il est urgent de vous exercer aux dix leçons et de prendre du temps sur les trois premières.

Vous obtenez entre 4,6 et 6,9 > vous êtes dans la moyenne des préjugés. Les leçons vous seront utiles, surtout à partir de la quatrième pour apprendre à voir les choses différemment.

Vous obtenez moins de 4,6 > les trois dernières leçons sont faites pour vous ; elles vous aideront à lutter contre les préjugés avec d'autres qui comme vous tentent de s'y opposer.

Voici COMMENT S'EN CONVAINCRE EN 10 LEÇONS...

> LEÇON 1 :

Préjugés ou Malaise social ?
La galère de la recherche d'emploi :
Reconnaître la peur sociale qui n'est pas dite et rendre visible l'invisible

> LEÇON 2 :

A qui la faute ? A la personne ? Le chômeur n'est jamais assez ceci ou cela…
« fraudeurs », « profiteurs », etc. Stigmatiser le chômeur, comment ça marche?

> LEÇON 3 :

A qui la faute ? Au système ?
L'argument du coût … On n'a pas les moyens pour aider tout le monde. Mais que disent les concernés?

> LEÇON 4 :

Les chômeurs sont-ils heureux ?
Comment changer de point de vue? Le bonheur d'autrui, peut-on en parler?

> LEÇON 5 :

Face aux pseudos-solutions radicales, l'intérêt des solutions concertées.
Solutions concertées ou solutions imposées?
Quelle différence? Quel intérêt?

> LEÇON 6 :

Déplacer le problème des contre-propositions vers la méthode.
Quelle plus-value de l'action collective et de la participation face au chômage?

> LEÇON 7 :

Traquer ensemble les sources de la mauvaise image d'un groupe social.
Les amplificateurs de préjugés, qui sont-ils?
A quoi ils servent?

> LEÇON 8 :

Chercher d'autres solutions concrètes et plus créatives ?
Comment évaluer les solutions innovantes? Leurs points communs (alliance/identité ; savoir ; porte-paroles)

> LEÇON 9 :

Seriez-vous intéressés de connaître d'autres actions de ce type et d'y participer?
Identifier les freins et les envies d'agir autrement?

.

> LEÇON 10 :

Associations et organisations où cet intérêt pour d'autres pistes de solution (concertées et solidaires) existent déjà.
Identifier des exemples. Analyser l'apport des organisations recourant à l'action collective et à la participation?

Le manuel citoyen pour se libérer des préjugés anti-chômeurs en 10 leçons sera prochainement disponible sur le site de la CSC. Il a été réalisé dans le cadre d'une riche collaboration avec Marc Maesschalck, docteur en philosophie. Si vous voulez en savoir plus sur ce manuel didactique et les outils d'animation et de sensibilisation des Travailleurs Sans Emploi, n'hésitez pas à nous contacter (Contacts TSE couverture).

Fiche Boîte à outils

1. **Film « Chômeurs malgré eux » réalisé par les TSE de Charleroi** - en front commun et en collaboration avec la FUNOC et scrapbooking d'accompagnement.

   TSE Charleroi : Martine Stracman - 0497/369034 - mstracman@acv-csc.be

   Sandra Antenucci – 0475/315377- santenucci@acv-csc.be

2. **Affiches réalisées par les TSE du Luxembourg**

   Contact TSE Luxembourg : Valérie François – 0497/874734 – vfrançois@acv-csc.be

3. **Triptyque illustrant le quotidien des demandeurs d'emploi par les TSE du Brabant Wallon** qui se sont penchés sur le préjugé fainéant.

   Contact : Frédéric Vanlerberghe – 0472/ 350104 – fredericvanlerberghe@acv-csc.be

4. **« Jugement d'un chômeur sur la place publique »,** animation théâtrale (disponible en support DVD) réalisée par les Travailleurs Sans Emploi de Mons La Louvière pour susciter la réflexion et le débat sur la stigmatisation des demandeurs d'emploi.

   Contact : Lorenzo Marreda – 0478/741478 – lorenzo.marreda@acv-csc.be

5. **DVD « Il faut sauver le chômeur Ryan ».** L'histoire d'une famille où chacun se fait exclure à tour de rôle(…)

   Contact : Laurie Kint – 0472/802204 – laurie.kint@acv-csc.be

6. **Expo caricatures réalisée sur le préjugé « chômeur bon à rien »**

   Contact : Khadija Khourcha – 0473/495903 – khadija.khourcha@acv-csc.be

7. **Dépliant d'information et powerpoint sur le préjugé « tu me coûtes la moitié de mon salaire »** réalisé par les TSE de Liège et de Verviers

   Contacts : Sabine Fickers – 0473/923979 – sabine.fickers@acv-csc.be

   Daniel Cornesse – 0498/171856 – daniel.cornesse@acv-csc.be

8. Triptyque réalisé par les TSE de Namur sur le préjugé « chômeur profiteur »

Contact : Philippe Albini – 081/254070 – philippe.albini@acv-csc.be

9. Brochure « Plus d'emplois, c'est primordial !...Convenables c'est capital ! 20 propositions des Travailleurs Sans Emploi de la CSC» et Syndicaliste CSC spécial congrès wallon et bruxellois sur l'emploi de qualité

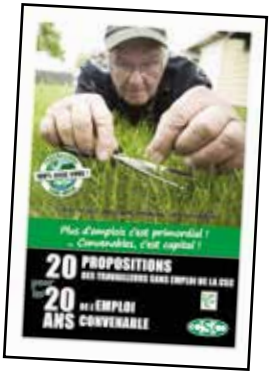

10 et 11. DVD « Non à l'emploi… des préjugés » et DVD « Plus d'emploi c'est primordial ! Convenables, c'est capital »

12 et 13. Quizz « test de vision sur les préjugés » et « le journal du futur vous donne la parole »

14. « Se défaire des préjugés en 10 leçons »

15. Le T-shirt « Non à l'emploi… des préjugés » est disponible dans une édition limitée au prix démocratique de 5 euros.

Contact outils 9 à 15 : Pedro Rodriguez – 0477/284718 – prodriguez@acv-csc.be

NOTES

TEST DE VUE

1/10 1/10

TU NE TE LAISSERAS PAS DIRIGER PAR LES PRÉJUGÉS CAR TU SAIS À QUOI ILS MÈNENT ET SURTOUT À QUI PROFITE LE « CRIME ». TU DIS CLAIREMENT NON À L'EMPLOI... DES PRÉJUGÉS !!!

2/10 2/10

4/10 4/10

6/10 6/10

8/10 8/10

9/10 9/10

10/10 10/10

VOTRE VISION EST BONNE POUR REMPLACER L'EMPLOI DES PRÉJUGÉS PAR L'EXIGENCE D'UN EMPLOI DE QUALITÉ POUR TOUS !!!

Les préjugés nuisent gravement à la perception de la réalité.

CSC

TRAVAILLEURS 100% AVEC VOUS ! CSC SANS EMPLOI

Les préjugés ont la vie dure, mais on peut collectivement en venir à bout ! C'est le résultat d'une campagne d'une année réalisée par les Travailleurs Sans Emploi de la CSC. En identifiant les préjugés les plus souvent rencontrés, en essayant de trouver des arguments pour y répondre, les Travailleurs Sans Emploi de la CSC ont compris que pour se libérer des préjugés, des chiffres et des bons principes ne sont pas suffisants. D'un côté, il faut être attentif à une douleur sociale qui s'exprime à travers les préjugés et se rendre compte qu'à travers eux, c'est tout un climat de crise, de peur et de perte de confiance qui s'exprime et bloque la créativité. Dans ce climat, on a peur de soutenir des solutions fortes et originales. D'un autre côté, il ne sert à rien de répondre uniquement au cas par cas, préjugé par préjugé, mais il faut aussi apporter des voies de solutions, ouvrir des pistes. C'est lorsqu'on s'intéresse ensemble à des propositions concrètes que les problèmes changent de nature. Ce qui devient alors prioritaire, c'est la façon d'agir ensemble, de construire des solutions, d'avoir confiance en soi et au collectif.

Pedro Rodriguez
Responsable National
des Travailleurs Sans Emploi

Marc Maesschalck
Docteur en Philosphie
et Professeur à l'UCL

> POUR ALLER PLUS LOIN CONTRE LES PRÉJUGÉS

Arlon
Valérie FRANCOIS
Av. du Monument 8 A bte 2
6900 MARCHE-EN-FAMENE
0497/87.47.34
Valerie.Francois@acv-csc.be

Bruxelles
Khadija KHOURCHA
rue Plétinckx 19 à 1000 BRUXELLES
0473/495.903
kkhourcha@acv-csc.be

Charleroi
Sandra ANTENUCCI
rue Prunieau 5 à 6000 CHARLEROI
0475/31.53.77
santenucci@acv-csc.be

Liège
Daniel CORNESSE
boulevard Saucy 10 à 4020 LIEGE
0498/17.18.56
dcornesse@acv-csc.be

Mons
Lorenzo MARREDDA
rue Claude de Bettignies 10-12 à 7000 MONS
0478/74.14.58
lorenzo.marredda@acv-csc.be

Namur
Philippe ALBINI
chaussée de Louvain 510 à 5004 BOUGE
081/25.40.70
philippe.albini@acv-csc.be

Nivelles
Frédéric VANLERBERGHE
rue des Canonniers 14 à 1400 NIVELLES
0472/35.01.04
frederic.vanlerberghe@acv-csc.be

Tournai
Laurie KINT
av. des Etats-Unis 10 bte 1 à 7500 TOURNAI
0472/80.22.04
laurie.kint@acv-csc.be

Verviers
Sabine FICKERS
pont Léopold 4-6 à 4800 VERVIERS
0473/92.39.79
s.fickers@acv-csc.be

Confédération
Pedro RODRIGUEZ
chaussée de Haecht 579 à 1031 BRUXELLES
0477/28.47.18
prodriguez@acv-csc.be

TRAVAILLEURS 100% AVEC VOUS ! CSC SANS EMPLOI

www.csc-en-ligne.be

E. R. : FEC-TSE - Pedro Rodriguez - chaussée de Haecht 579, 1031 Bruxelles - Graphisme : Vinciane Feron - www.informaction.be